Lucerne : du paradis fiscal à l'enfer budgétaire : RIE III dans la pratique

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (2017)**

Heft 2148

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1014235

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Lucerne: du paradis fiscal à l'enfer budgétaire

RIE III dans la pratique

Jean-Daniel Delley - 05 janvier 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/30721

Le grand argentier du canton de Lucerne ne craint pas la réforme de l'imposition des entreprises. Le canton pratique actuellement le plus faible taux de Suisse, soit 12,5%.

Pour rester compétitif, il n'aura donc pas besoin de le réduire encore. Par ailleurs, le canton abrite peu de sociétés à statut spécial. Leur éventuel départ n'affaiblira donc pas la substance fiscale.

Ce que le magistrat ne dit pas: sa politique de sous-enchère fiscale initiée en 2012 a surtout attiré des sociétés *«boîtes aux lettres»* qui n'ont créé ni emplois nouveaux ni ressources fiscales nouvelles. Au lieu des 16 millions supplémentaires attendus, cette politique a creusé le déficit budgétaire, tout comme chez ses voisins de Schwyz, Obwald et Nidwald.

Par contre, selon le procureur cantonal, cet afflux de sociétés fantômes – leur effectif a plus que triplé – a conduit à l'ouverture d'un tel nombre d'enquêtes pénales que les dossiers accumulés représentent 7 ans de travail pour la police judiciaire.

Pour couvrir le déficit, le canton aligne les programmes d'économies: 220 millions entre 2013 et 2015 et 330 millions pour les trois prochaines années.
Désormais le secteur privé est appelé à l'aide pour financer les bourses d'études et pour construire la nouvelle faculté d'économie. Les élèves des écoles secondaires et professionnelles doivent bénéficier d'une semaine supplémentaire de vacances, pour une économie de 4 millions. Les institutions culturelles ne sont pas épargnées: le festival international de musique, l'orchestre symphonique, le musée d'art, le théâtre et le musée des transports voient leur budget rogné pour compenser les cadeaux fiscaux consentis aux entreprises.

La ville de Lucerne connaît les mêmes problèmes. Se targuant d'être fiscalement plus attractive que les riches communes de la *Goldküste* zurichoise, elle a dû déchanter. Si 35 sociétés ont installé leurs sièges dans la capitale depuis 2012, elles ont rapporté seulement 1,2 million au fisc communal.

Lucerne a cru à tort qu'une baisse drastique de la charge fiscale suffirait à attirer les entreprises. La règle est valable pour les sociétés boîtes aux lettres, comme l'indique la croissance explosive de leur nombre. Des sociétés peu intéressantes en termes d'emplois et de ressources fiscales et qui sont susceptibles de plier bagage d'un jour à l'autre.

Alors que les entreprises désirant s'installer durablement cherchent d'abord des infrastructures de qualité, un environnement scientifique de haut niveau et du personnel qualifié. Toutes conditions que Lucerne ne fait que dégrader avec sa politique d'économies, ce qui rend donc le canton moins attractif.

Et voilà que maintenant Zoug annonce vouloir abaisser son taux d'imposition des entreprises à 12%. La course-poursuite continue…

De plus Lucerne se retrouve sans budget pour 2017. L'UDC a lancé le référendum contre une augmentation limitée à deux ans seulement du coefficient annuel de 1,6 à 1,7, telle qu'adoptée par le Grand Conseil. La votation est planifiée pour le mois de mai.

D'ici là, les bénéficiaires de subventions pour les primes d'assurance-maladie attendront. La fiscalité paradisiaque ne profite pas à tout le monde.